



MINISTERE D'ETAT

AFFAIRES CULTURELLES.

--!-!-!-!-!-

COMMISSION SUPERIEURE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

2ème Section - Abords

--!-!-!-!-!-

Séance du 14 Décembre 1966

--!-!-!-!-

M. QUERRIEN - Directeur de l'Architecture - Président -

M. le Président de la Section de l'Intérieur du  
Conseil d'Etat -

M. le Préfet de la Seine -

M. le Directeur Général des Collectivités Locales  
du Ministère de l'Intérieur -

M. le Commissaire au Tourisme -

M. le Directeur de l'Aménagement Foncier et de  
l'Urbanisme au Ministère de  
l'Equipement -

M. PLANCHENAULT - Inspecteur Général des Monuments  
Historiques -

M. MAY - " "

M. DUPONT - " "

M. TROUVELOT - " "

.../...

M. SORLIN - Inspecteur Général des Monuments  
Historiques -

M. COUMET - Sous-Directeur des Monuments  
Historiques -

M. LECOMTE - Sous-Directeur des Bâtiments  
Civils -

M. ARRETCHE - Architecte en Chef des Bâtiments  
Civils et des Palais Nationaux -

M. BADANI - " "

M. BERNARD - Inspecteur Général des Bâtiments  
Civils et des Palais Nationaux -

M. DUFAU - Architecte -

M. GILLET - Architecte en Chef des Bâtiments  
Civils et des Palais Nationaux -

EXCUSE

M. LAGNEAU - Architecte -

M. MAROT - Architecte en Chef des Bâtiments  
Civils et des Palais Nationaux -

M. SALTET - Architecte en Chef des Bâtiments  
Civils et des Palais Nationaux -

M. WOGENSCKY - Architecte -

M. ZEHRFUSS - Inspecteur Général des Bâtiments  
Civils et des Palais Nationaux -

Melle VAUQUELIN - Administrateur Civil chargé  
des Monuments Historiques -

M. MEGY - Administrateur Civil chargé du  
Bureau des Sites -

M. de SEGOGNE - Conseiller d'Etat Honoraire  
Président de l'U. N. A. T.

M. de CHAMBERET - Sous-Directeur du Permis  
de Construire -

M. MOUNIER - Chef du Bureau des Secteurs  
Sauvegardés -

M. GENGER - Administrateur Civil chargé  
du Bureau de la Création  
Architecturale -

M. PAQUET - Adjoint à l'Inspection Générale  
des Monuments Historiques -

M. FROIDEVAUX - " " "

M. SALLEZ - " " "

M. VITRY - " " "

M. JULLIEN - " " "

M. SONNIER - " " "

M. PLANCHON - " " "

M. HAY - " " "

M. DUPONT - " " "

M. TROUWLOT - " " "

COMMISSION SUPERIEURE DES MONUMENTS HISTORIQUES  
2è Section - Abords

Séance du 14 décembre 1966

PROCES-VERBAL

Gironde : Bordeaux - Hôtel de Ville (abords) - Rénovation du quartier Mériadec

Rapporteur M. TROUVELOT

M. TROUVELOT rappelle que la commission supérieure avait demandé, le 6 juillet 1966, que des coupes et photomontages permettant d'apprécier le nouvel ensemble depuis les entrées Nord de la ville lui fussent présentées. Cette documentation complémentaire a été réunie par l'architecte de l'opération, M. ROYER.

Le quartier Mériadec est situé entre deux buttes, à 8 m en contrebas de ces dernières. Du fait de cette différence de niveau, les nouveaux immeubles n'émergeront que faiblement au-dessus du plafond actuel de Bordeaux.

Par contre, il est extrêmement regrettable que deux immeubles déjà construits, et notamment celui du Centre de Chèques Postaux, dénaturent l'épannelage existant.

M. ROYER retrace les conditions dans lesquelles le quartier Mériadec a été urbanisé. Conquis sur les marais au 18èS, il a été progressivement occupé par des constructions hétérogènes, de qualité médiocre. Le faubourg ainsi formé fermait la ville et utilisait médiocrement un espace proche du centre.

Plusieurs membres de la commission ayant regretté que cette opération ait été étudiée isolément, Melle DISSARD précise qu'il existe un schéma de structure de l'agglomération bordelaise, et qu'il n'est pas possible de le remettre en cause à l'occasion de chaque opération.

Après avoir délibéré, la commission supérieure :

- 1- donne son accord au velum proposé par les promoteurs de l'opération ,
- 2- regrette très vivement que le projet de l'immeuble du centre de chèques postaux, qui altère gravement le site de Bordeaux, ait été réalisé sans son avis,
- 3- demande qu'une étude détaillée des circulations soit entreprise,

.../

- 4- précise que l'étude architecturale des immeubles à construire devra lui être soumise,
- 5- suggère à l'architecte de l'opération de se tenir en rapport avec M.TROUVELOT, qui lui donnera toutes indications utiles, et propose qu'une mission de coordination soit confiée au service de la Création Architecturale.

L'Administrateur Civil  
Secrétaire de la 2<sup>e</sup> Section de la Commission Supérieure

B. de Saint-Victor